

Les questions éthiques, légales et sociales qui affectent la police prédictive

Cette fiche de synthèse est fondée sur la recherche menée par CCI pour la Revue des questions éthiques, légales et sociales qui ont un impact sur la police prédictive. Elle fait suite à la fiche de synthèse 1 « Revue de l'état de l'art : la police prédictive ».

Cutting Crime Impact (CCI)

CCI est un projet financé par l'UE qui soutient la police et les autorités locales et nationales concernées (les décideurs politiques en charge de la sécurité) pour réduire l'impact de la délinquance et si possible la prévenir. Le projet CCI soutient les approches préventives, fondées sur des données probantes et durables face à la délinquance à fort impact.

CCI va concevoir, développer et démontrer des boîtes à outils concernant quatre thématiques:



La police prédictive



La police de proximité



La prévention de la délinquance par l'urbanisme et l'aménagement urbain



Mesurer et mitiger le sentiment d'insécurité des citoyens

Qu'est-ce que la police prédictive ?

La police prédictive peut être décrite comme « la collecte et l'analyse de données sur les crimes passés afin de permettre l'identification et la prédiction statistiques de domaines individuels ou géospatiaux présentant une probabilité accrue d'activité criminelle et ainsi de contribuer à développer les interventions et les stratégies et tactiques préventives de la police »¹. Les systèmes de police prédictive peuvent aussi potentiellement utiliser des données d'autres sources, y compris les données socio-économiques et les réseaux de trafic.

Pourquoi les questions éthiques et de droits humains sont-elles importantes en matière de police prédictive ?

La numérisation et les autres avancées technologiques donnent aux forces de police de nouvelles capacités en matière de prévention car elles permettent de réunir de grandes quantités de données à partir de nombreuses sources. Cependant, la recherche sur la surveillance globale révèle qu'il est nécessaire d'avoir davantage de débats publics et politiques sur l'utilisation des données par les forces de police.

Comme reconnu par les Nations Unies dans de nombreuses résolutions, **le droit à la vie privée à l'ère numérique s'applique aussi bien en ligne qu'hors ligne.** Cependant, la question demeure de comment interpréter ce principe en pratique, en particulier en ce qui concerne des méthodes telles que la police prédictive. Celle-ci est en effet fondée sur les technologies de l'information modernes, les Big Data et la prise de décision automatique.

Les pratiques des forces de police dans la sphère numérique sont observées de près et notamment depuis quelques années la police prédictive. Outre les questions sur les biais et le ciblage injuste des minorités et groupes ethniques et religieux, il existe une crainte de voir l'émergence d'un État « Big Brother ». Les décisions sur l'utilisation de la police prédictive doivent **prendre en compte des questions sociétales plus larges autour du pouvoir, de la gouvernance et des relations entre l'État et les individus.** En l'absence de cadre légal sur ces questions, il est essentiel de réfléchir aux impératifs d'éthique et de protection des droits humains et de les prendre en compte tôt dans le processus de développement de nouveaux outils. Une telle démarche permet aux forces de police de comprendre comment les relations de pouvoir évoluent entre le gouvernement, le secteur privé, les

¹ Meijer, A. and Wessels, M. (2019) "Predictive Policing: Review of Benefits and Drawbacks", International Journal of Public Administration, p. 3.



individus et les communautés que la police protège. Il est également important que tout outil de police technologique intègre **une compréhension de la sécurité publique et du rôle des forces de police en**

Europe, qui doivent prendre en considération la dignité humaine et la liberté individuelle. Or ces aspects sont parfois ignorés ou peu valorisés dans le travail quotidien de la police.

La police prédictive et le débat plus large autour de la prise de décision automatique dans les administrations publiques

Les questions éthiques sur la police prédictive **interviennent dans le contexte plus large de la numérisation et des questions relatives à la prise de décision automatique (intelligence artificielle ou IA)**, la surveillance et l'impact de l'utilisation de ces technologies sur les opportunités de développement des individus et des groupes. Ceci affecte en particulier le droit à l'information (transparence), la liberté d'expression et la vie privée.

L'adoption rapide et en masse de tels systèmes autonomes semble **concerner tous les secteurs de la vie publique et en particulier celui de la sécurité** (par exemple les contrôles aux frontières et la police prédictive). Cependant, la popularité de ces systèmes auprès des décideurs politiques ou autres contraste fortement avec la faible sensibilisation de la population quant à leur utilisation, ou avec les perceptions sur l'utilité des technologies sous-jacentes.

Préoccupations éthiques

La police prédictive soulève une large gamme de préoccupations éthiques. Ce tableau présente certains aspects marquants qu'il convient de prendre en compte lors de l'élaboration d'outils de police prédictive:

Sélection des données et biais de machine

- La sélection des données qui constitue la base de la prédiction est essentielle. Le manque de données, les données non pertinentes, les données inexactes ou l'utilisation de tout autre type de données **de mauvaise qualité peut causer de mauvaises prédictions.**
- **Les données sur la criminalité historique soulèvent la question de savoir si les décisions automatisées qui en résultent renforcent potentiellement les biais et la discrimination inhérente.**

Visualisation et interprétation des prévisions

- La police prédictive peut s'entendre comme une méthode fondée sur les données pour examiner la probabilité d'actes criminels. Une zone spécifique sera signalée où le système prédit une plus forte probabilité d'actes criminels. **Si trop de domaines sont signalés comme nécessitant une attention particulière, ou si le seuil auquel on signale une zone est trop bas, ou encore si les zones sont signalées de façon erronée (par exemple à partir de données de mauvaise qualité), les forces de police trouveront l'outil confus et inutile.**
- De plus, la conception des tableaux et outils de visualisation relève à la fois de la communication et de la science. **La façon dont les données sont communiquées aux utilisateurs influence directement leur compréhension, la perception des priorités et les actions qui seront mises en place.**

Transparence et responsabilité

- Concernant la confiance : **Lorsqu'elles utilisent de tels systèmes, les forces de police sont-elles capables d'expliquer clairement pourquoi elles envoient des agents surveiller un lieu spécifique ou cibler une victime ou un délinquant potentiels ?**
- En ce qui concerne la transparence et la responsabilité: **la relation entre les développeurs d'algorithmes, les gestionnaires des bases de données et les agents de police qui patrouillent dans les rues est-elle clairement prise en compte et transparente ?**
- En ce qui concerne la protection des données : les forces de police utilisent généralement des outils de police prédictive qu'elles achètent auprès d'entreprises privées. **L'État conserve-t-il propriété des données et des enseignements livrés par les systèmes ? Ou bien les compagnies privées sont-elles en mesure de générer de meilleurs enseignements sur la sécurité et la sûreté parce qu'elles auront mis en commun les données provenant de diverses forces de police ?**

Stigmatisation des individus, des environnements et des quartiers

- **La stigmatisation individuelle** peut avoir lieu lorsque, afin d'évaluer la probabilité qu'un individu récidive, les individus sont évalués et font ensuite l'objet d'approches ciblées de la part des forces de police auxquels ils ne seraient pas soumis sans ces connaissances.
- La stigmatisation d'individus au sein de communautés à risque peut aussi se produire lorsque l'analyse des données conduit à envisager des interventions dans certains quartiers. Les méthodes de visualisation qui mettent en lumière la connexion entre délinquance et **certains lieux spécifiques peuvent être préoccupante si l'utilisation de la police prédictive résulte dans la stigmatisation de certains quartiers ou autres lieux communautaires.** Si les forces de police et la population associent déjà certains quartiers avec un taux plus élevé de délinquance, l'utilisation de données peut renforcer ces préjugés.

Préoccupations légales

² Dennis Broeders et al., "Big Data and security policies: Towards a framework for regulating the phases of analytics and use of Big Data". Computer Law and Security Law Review 33 (2017) 309-323. from: <http://dx.doi.org/10.1016/j.clsr.2017.03.002>

L'émergence de la police prédictive suscite fait craindre que les gouvernements ne renforcent leur surveillance. Ceci peut être lié aux débats sur la protection de la vie privée à l'ère du numérique, la liberté d'expression ou encore le droit d'accéder aux informations.

On considère généralement que le respect de la vie privée est un droit individuel et l'accent est mis sur les conséquences d'actions arbitraires, non nécessaires et disproportionnées de l'État qui limitent l'intégrité de l'espace personnel physique et mental. Récemment, les universitaires se concentrent davantage sur la protection des groupes dans le cadre de l'autonomie individuelle et de groupe.

Un rapport datant de 2017 sur les Big Data et les politiques de sécurité met l'accent sur trois aspects principaux liés aux questions légales et procédurales. Premièrement, la nécessité d'établir un devoir de diligence en ce qui concerne la sélection des données. Deuxièmement, il est recommandé d'avoir une réglementation additionnelle qui couvre la création de profils. Troisièmement, il est crucial de pouvoir effectuer une révision judiciaire des décisions de sécurité fondées sur les données afin de favoriser le développement d'une jurisprudence.

Les instruments de l'UE, du Conseil de l'Europe et des Nations Unies :

1. Traité de l'Union européenne (TUE)
2. Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne
3. Directive 2016/680 de l'UE sur le traitement des données par les forces de police
4. Règlement général sur la protection des données de l'UE (RGPD)
5. Convention européenne des droits de l'homme
6. Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108)
7. Résolution sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique des Nations Unies (Resolution(s) on the right to privacy in the digital age)
8. Déclaration universelle des droits de l'homme, Nations Unies (UNDHR)
9. Convention internationale sur les droits civiques et politiques (International Covenant on Civil and Political Rights, UN ICCPR)



Défis sociaux



Les domaines éthiques et légaux sont aussi liés aux défis sociaux. À mesure que la police prédictive se met en place, les conséquences pour les citoyens dans le monde réel émergent aussi. La police prédictive soulève des questions sur la confiance envers le gouvernement, le contrat social entre l'État et les citoyens, la démocratie et l'état de droit. Si les aspects éthiques et légaux ne sont pas pris en

compte dans la conception-même de ces systèmes et technologies, alors leur mise en place aura des conséquences significatives sur la société. De plus, si certains groupes ou communautés sont ciblés de façon injuste, ou se sentent injustement ciblés, la confiance envers la police sera mise à mal, ce qui à son tour peut causer une perte de confiance envers les autorités de l'État.

Les enseignements du projet CCI

La police prédictive est une pratique qui devient établie en Europe. Prendre en compte les nombreuses questions complexes que la numérisation soulève en matière de police est une opportunité de réévaluer les tâches et les procédés de la police. Cependant, l'importance croissante des interfaces qui intègrent des données pour prédire et prévenir les crimes et délits amène le risque que les outils eux-mêmes acquièrent plus d'importance que les objectifs qu'ils permettent d'atteindre.

Il convient de répondre aux défis éthiques, légaux et sociaux qui sont tous interconnectés, comme on l'a vu plus haut. Ceux-ci ont trait aux questions de sélection des données et de biais machine, de visualisation et d'interprétation des prédictions, de transparence et de responsabilité, de temps et d'efficacité, et des problèmes liés à la stigmatisation des individus, des environnements et de certains lieux ou quartiers.

Si la culture en matière de collecte et d'utilisation des données est valide et que les processus de prise de décision, ainsi que leurs interprétations, sont bien compris des forces de police, alors la police prédictive peut devenir un outil pour mieux comprendre ces processus à l'interne. Dans ce sens, la police prédictive pourrait renforcer la légitimité et la confiance du public. Si l'on continue à privilégier les bénéfices pour les individus et pour la société, alors la police prédictive pourra améliorer le travail des forces de police.



Pour plus d'informations sur le projet Cutting Crime Impact (CCI), veuillez contacter :

Noreen Muzaffar
Université de Salford
n.muzaffar@salford.ac.uk

Pilar De La Torre
Efus
delatorre@efus.eu

Dr. Oskar Gstrein
Université de Groningen
o.j.gstrein@rug.nl

CCI
Consortium



This project has received funding from the European Union's Horizon 2020 Research and Innovation programme under Grant Agreement No 787100

www.cuttingcrimeimpact.eu